



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'AVON (Seine-et-Marne)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Le 31 mars 2015, à vingt heures trente, le Conseil Municipal,
légalement convoqué le 25 mars 2015, s'est réuni à l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de Madame le Maire

Date d'affichage convocation : 25 mars 2015
Date d'affichage délibération : 8 avril 2015

PRESENTS (29) : Marie-Charlotte NOUHAUD, François ROY, Béatrice RUCHETON, Yann de CARLAN, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Etienne BATAILLE, Amina BACAR, Raphaël NASUTI, Muriel CORMORANT, Olivier MAGRO, Geneviève ARNAUD, Nadina SCRIBA, Michel DANNEQUIN, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Sylvie CHANTELAUZE, Maria DELABROUILLE, Francis ROUTIER, Fabien BUREAU, Jack-Alexandre BARON, Anne-Sophie GUERIN, Jérôme BERTIN, Louise TISSERAND, Claude DEZERT, Marc LEMEREZ, Béatrice D'ORNANO, Emilie FERDY, Lucie PAMART, Guillaume GOY, Dimitri BANDINI.

REPRÉSENTÉS (04) : *Pascal LUSSEAU par Raphaël NASUTI, Olivier PLANCKE par Etienne BATAILLE, Céline SURIER par Michel DANNEQUIN, Jean-Pierre LE POULAIN par Claude DEZERT*

CM 15-021 – TARIFICATION DES STAGES AVON VACANCES SPORT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2121-29,
CONSIDERANT la nécessité de réviser les tarifs des stages AVON VACANCES SPORT,
CONSIDERANT l'avis de la commission sports qui s'est tenue le 19 mars 2015,

Entendu le rapporteur en son exposé,
Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (2 CONTRE : MM GOY et BANDINI)

- FIXE telle que ci-après la tarification des stages AVON VACANCES SPORT à compter du 20 avril 2015 :

TARIF POUR UN STAGE 1 SEMAINE			
Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau Personnel Commune et personnel du CCAS d'Avon			Extérieur
1 ^{er} enfant	Enfants suivants (fratrie)	Enfant inscrit à l'accueil de loisirs	
24 €	16 €	12,50 €	42 €

TARIF POUR UN ½ STAGE			
Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau Personnel Commune et personnel du CCAS d'Avon			Extérieur
1 ^{er} enfant	Enfants suivants (fratrie)	Enfant inscrit à l'accueil de loisirs	
15 €	10 €	8 €	25,50 €

Cet acte peut faire l'objet d'un recours
devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
pour extrait certifié conforme, le Maire,
Marie-Charlotte NOUHAUD



Accusé de réception en préfecture
077-217700145-20150331-CM15-021-DE
Date de télétransmission : 08/04/2015
Date de réception préfecture : 08/04/2015